

Fiche signalétique

Transmission TX-20



Date d'édition : 11/06/2014

Date de publication : 11/06/2014

précédenteVersion : 2

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom commun : TX-20 **Utilisations :** Traitement hydrostatique, Transmission automatique, Pompe hydraulique.

En cas d'urgence : Canutec (613) 996-6666

Fournisseur : DR.DETROIT Inc. 1540, De Coulomb,
Boucherville QC Canada J4B 8A3 Tel:
(514) 237-7199

Manufacturier : LUBRI-LAB Inc. 1540, De
Coulomb, Boucherville QC
Canada J4B 8A3 Tel: +1-(450)
449-1626 Fax: +1-(450)449-9174

Section 2. Identification des risques

État physique : Liquide.
Vue d'ensemble des : ATTENTION!
urgences

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux : Irritant pour les yeux.

Peau : Irritant pour la peau.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé : Effets cancérigènes: Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA, l'UE et l'ACGIH.

Effets mutagènes: Non disponible.

Effets tératogènes: Non disponible.

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Une exposition répétée ou prolongée ne devrait aggraver aucun état pathologique.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Canada		Numéro CAS % en poids	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)		64742-88-7 1 - 3	
	o NU	DIVS H F R	Spécial
Solvant naphta aliphatique moyen	UN1223 -	1 1 0	64742-88-7 1 - 3 (pétrole)

Ce produit est classé dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis, du SIMDUT au Canada et de la NOM-018STPS-2 000 au Mexique.

Voir chapitres 8, 11 et 14 pour plus de détails.

KEMIKA

Section 4. Premier soins

Contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Ingestion	: Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Note au médecin traitant	: Il n'existe aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit communiquer avec un centre antipoison.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	: Ininflammable en présence de chaleur.
Point d'éclair	: Creuset ouvert: 216°C (420.8°F) (Cleveland.). ASTM D92.
Risques d'explosion en présence de substances diverses	: Risques d'explosion du produit en présence de chocs mécaniques: Sans objet. Risques d'explosion du produit en présence de décharges électriques: Sans objet.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Aucun danger particulier.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié.
Précautions environnementales	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
Méthodes de nettoyage	Dans le cas d'un déversement accidentel minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit : avec une pelle et le placer dans un récipient à fermeture hermétique imperméable à l'eau en vue de l'élimination. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Section 7. Manutention et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage.
Entreposage	Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.:

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Système de contrôle : Système de contrôle technique	Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. : Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
--	--

Protection individuelle

Yeux : Lunettes de sécurité.

Respiratoire : Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

Mains : Caoutchouc naturel (latex).



Peau/Corps : Non applicable.

Protection individuelle lors d'un grand déversement : Lunettes de sécurité. Gants étanches.

Nom du produit États-Unis

Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)

Limites d'exposition

OSHA PEL (États-Unis).

TWA: 500 ppm 8 heure/heures.

ACGIH TLV (États-Unis).

TWA: 100 ppm 8 heure/heures.

Canada

Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)

ACGIH TLV (États-Unis).

TWA: 100 ppm 8 heure/heures.

Mexique

Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)

ACGIH TLV (États-Unis).

TWA: 100 ppm 8 heure/heures.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	: Liquide.
Couleur	: Jaune. (Pâle.)
Odeur	: Pétrole.
Densité relative	: 0.882 (Eau = 1). ASTM D1298.
Vitesse d'évaporation	: <1 (Huile 100BS) comparé à Éther anhydre.
COV	: 7.5852 g/l
Viscosité	: Cinématique (40C): 77.66 cSt. ASTM D445.
Solubilité	: Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité:	Le produit est stable.
Incompatibilité avec différentes substances :	Réactif avec agents oxydants.
Polymérisation Dangereuse :	Ne se produira pas.

Section 11. information toxicologique

Powered by 

Données toxicologiques

Nom des ingrédients	Test	Résultat	Voie	Espèces
Solvant naphta aliphatique moyen	DL50	>5000 mg/kg	Orale	Rat
(pétrole)	DL50	>2000 mg/kg	Cutané	Lapin

Effets aigus

: Irritant pour les yeux.

: Irritant pour la peau.

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu. **Effets chroniques potentiels** : Effets cancérologènes: Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA, l'UE et l'ACGIH. **sur la santé** Effets mutagènes: Non disponible. Effets tératogènes: Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Produits de dégradation : Ces produits peuvent être oxydes de carbone et de l'eau.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Consulter les autorités locales ou régionales.

Section 14. Information relative au transport

classification Mexique/TMD/DOT/ IMDG/IATA: Non réglementé.
NAERG : Sans objet.
Étiquette : Non applicable.

Autres informations
Non applicable.

Section 15. Information réglementaire

États-Unis Classification HCS : Substance irritante

Réglementations: TSCA 8(b) inventaire: Tous les ingrédients sont inscrits.

États- Unis

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Aucun produit n'a été trouvé.
CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.
CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.
CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.
CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.
CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementations d'État : Californie prop. 65: Aucun produit n'a été trouvé.

Canada SIMDUT (Canada) : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).



LIS ACPE: Tous les ingrédients sont inscrits.

Mexique Classification :

Santé	1
Risques d'incendie	0
Réactivité	0
Protection individuelle	C



Réglementations Internationales

Listes internationales : Tous les ingrédients sont inscrits sur les principaux inventaires internationaux ou sont exemptés d'y être inscrits en Australie (AICS), Europe (EINECS/ELINCS), Corée (TCCL) , Japon (METI/MOL), Philippines (RA6969).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Renseignement à indiquer sur l'étiquette : PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

Hazardous Material :Information System (États-Unis)

Santé	1
Risques d'incendie	0
Reactivité	0
Protection individuelle	C



Références :

ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. - 29CFR Partie 1910.1200 Règlementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2002. - Standards officiels du Mexique NOM-018-STPS-2000 et NOM-004-SCT21994.

Date d'édition : 11/06/2014 **Date de publication :**
08/04/2012 **précédenteVersion :** 2

Avis au lecteur

KEMIKA

Powered by 

TX-20

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenues aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

KEMIKA

Powered by 